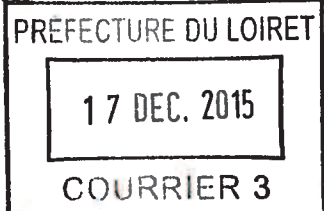


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2015

98/15

Date d'affichage :



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille quinze, le 15 décembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 8 décembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT à Mme Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : **Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs entre le Département du Loiret, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et le Collège du Pré des Rois.**

Les élèves du collège du Pré des Rois sont accueillis au sein du complexe aquatique pour des séances de natation. Les modalités d'occupation temporaire, et d'organisation de l'enseignement de la natation et des activités aquatiques, sont déterminées par convention.

Les séances de natation se déroulent dans le bassin nordique et sont prises en charge par les professeurs d'E.P.S du collège du Pré des Rois. Les plannings d'utilisation sont élaborés avec la Communauté de communes.

Pendant les séances, les élèves restent sous la responsabilité des enseignants, qui sont chargés de faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle est signée avec le principal du collège et le Département du Loiret.

La participation versée à la Communauté de communes s'élève à 58,75€ par séance, pour l'utilisation de la piscine du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention tripartite, établie entre la Communauté de Communes, le Département et le Collège du Pré des Rois de La Ferté Saint-Aubin, pour l'utilisation du Complexe Aquatique du Cosson.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 17/12/15

